

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

AMBARES - Plan d'alignement des rues Joseph Cabane, Guillaume Peychaud et de Quinsus - Approbation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les projets d'élargissement de voies sur le territoire de la CUB doivent faire l'objet d'une inscription au P.L.U. soit en emplacement réservé, soit au titre d'un plan d'alignement approuvé ; cette dernière solution, réservée aux élargissements modérés, présentant l'avantage de préserver l'avenir à travers des servitudes, sans pour autant entraîner d'obligation d'acquisition immédiate.

Il a donc été entrepris, en liaison avec les municipalités, une mise à jour et une actualisation, de tous les projets d'alignement du territoire de la CUB.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver le plan d'alignement **des rues Joseph Cabane, Guillaume Peychaud et de Quinsus, à Ambarès.**

Cette approbation aura pour effet de frapper d'une servitude de reculement des parcelles de terrain bâti et non bâti, étant précisé que cette servitude a essentiellement pour but de préserver l'avenir en interdisant toute construction, reconstruction ou confortation sur les parties frappées, sans nécessairement impliquer une recherche immédiate d'alignement.

Les propriétaires concernés seront tenus de respecter le nouvel alignement, notamment en cas de reconstruction des clôtures ou du bâti à leur initiative et à leurs frais. Ils devront alors respecter le recul imposé et faire abandon au domaine public des parties frappées, qui seraient alors justement indemnisées au seul prix du terrain nu.

Dans l'hypothèse où c'est la CUB qui viendrait à rechercher l'alignement sans attendre une telle opportunité, dans une perspective d'aménagement immédiat qui ne peut aujourd'hui être précisée, elle indemniserait justement le riverain à la fois au titre du terrain, ainsi qu'à celui des éventuelles reconstructions et autres conséquences du recul.

En dehors de ce cas, la CUB n'est pas tenue, notamment, de faire suite à des demandes ponctuelles de riverains, qui viseraient à l'obtention d'indemnités de reconstruction dans le cadre d'une mise à l'alignement survenant à leur initiative ; seule une indemnité pour abandon du terrain nu leur étant alors due.

Les parcelles dont la conservation dans le domaine public ne présente pas d'intérêt particulier, feront l'objet d'un déclassement en vue de leur rétrocession éventuelle aux propriétaires riverains.

L'enquête publique préalable, dont le but est de vérifier que ces projets d'alignement n'attirent aucune objection fondée de la part de la population, s'est déroulée du 13 Novembre au 4 Décembre 2007 et a recueilli l'avis favorable du Commissaire enquêteur, avec les réserves et recommandation suivantes :

- rue Joseph Cabane : avis favorable sous réserve de réduire la largeur de l'emprise de 10 à 8m en raison de la circulation limitée.
- rue Guillaume Peychaud : recommandation de déplacer légèrement le tracé au droit de la parcelle AH 218, afin de permettre la sauvegarde d'un puit et de permettre le maintien du tour de la maison.
- rue de Quinsus : recommandation de positionner le futur alignement sur la clôture de la parcelle AH 83.

En liaison avec la Municipalité d'Ambares, les services communautaires ont examiné ces réserves et ont conclu au maintien des projets originaux, en passant outre les réserves et recommandation du Commissaire Enquêteur, pour les raisons suivantes :

- rue Joseph Cabane : maintien de la largeur de l'emprise de 8 à 10m, eu égard aux perspectives d'urbanisation
- rue Guillaume Peychaud : maintien du tracé prévu au droit de la parcelle AH 218, afin de ne pas frapper d'autres propriétés et négociations avec le riverain.
- rue de Quinsus : maintien de l'alignement de la parcelle AH 83, afin de ne pas gêner l'exploitation de la vigne en vis-à-vis et négociations avec le riverain

Nous vous proposons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les plans d'alignement des rues Joseph Cabane, Guillaume Peychaud et de Quinsus à AMBARES, tels que mis à l'enquête.

Conformément à l'article L126.1 du Code de l'Urbanisme, les nouveaux alignements seront opposables aux tiers du point de vue des autorisations d'occupation du sol, dès lors qu'ils seront reportés dans les documents d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique (EL7).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2008